

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>29 OCT. 2015</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le <b>29 OCT. 2015</b>	N° d'enregistrement <b>F05215P0076</b>
--	--	---

### 1. Intitulé du projet

Projet de construction d'une unité de production de produits charcutiers sur la zone d'activités d'Auvours, commune de Yvré-L'Évêque (72 530)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LUISSIER BORDEAU CHESNEL (LBC)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

HEBERT PIERRE, Directeur général

RCS / SIRET 5 7 7 | 0 5 0 | 0 7 3 | 0 0 0 1 1 |

Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
1 - ICPE Enregistrement 36 - Travaux soumis à permis de construire sur le territoire d'une commune dotée à la date du dépôt d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale	Installation classée soumise à enregistrement (rubrique 2221) Construction d'un bâtiment industriel représentant une surface de plancher de 11000 m2.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à construire une nouvelle unité de production de produits charcutiers (rillettes) qui sera exploitée par la société LUISSIER BORDEAU CHESNEL. De part les tonnages projetés (73 t/j maxi de produits entrants/ 62 t/j maxi de produits finis), l'installation sera soumise à enregistrement sous la rubrique 2221 "Préparation de produits alimentaires d'origine animale" de la nomenclature des installations classées.

En conséquence, l'installation sera construite et exploitée selon l'arrêté ministériel du 23/03/12 définissant les prescriptions qui lui sont applicables.

L'installation sera implantée sur un terrain de 9,89 ha dont le périmètre fait intégralement partie de la zone d'activités d'Auvours, à Yvré l'Évêque.

## 4.2 Objectifs du projet

L'usine actuelle, de par sa configuration, sa localisation et sa vétusté, ne permet pas d'assurer un développement pérenne dans le temps de l'entreprise.

L'objectif du projet est de transférer la production actuellement réalisée sur le site de Champagné (rue Léopold Gouloumès) sur cette nouvelle unité de production implantée sur la ZA d'Auvours à Yvré l'Evêque.

Les raisons ayant conduit LBC à retenir ce terrain sont :

- La proximité immédiate (2 km) par rapport au site actuel permettant à LBC de conserver son personnel formé et de maintenir le traitement de ses effluents sur sa station d'épuration distante de 700 mètres environ du site projeté,
- L'accessibilité directe depuis les nombreuses infrastructures routières présentes dans le secteur.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée du chantier est estimée à 12 mois

Le projet sera réalisé en 3 phases.

1) La première phase consiste à défricher une partie du terrain selon l'autorisation de défrichage / reboisement obtenue par l'aménageur de la zone d'activités d'Auvours. Cette autorisation a été obtenue pour l'ensemble de l'espace boisé situé dans le périmètre de la zone boisée (8ha 36a 80 ca) avec l'obligation préalable de procéder au reboisement à hauteur de 1,5 fois la surface déboisée (le reboisement a été réalisé début 2015 par l'aménageur de la zone).

Le déboisement au niveau de la parcelle sera limité au strict minimum des besoins du projet et réalisé en période automnale/ hivernale selon l'autorisation de défrichage obtenue.

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches.

2) La deuxième phase consiste à réaliser les travaux de terrassement, la plateforme du bâtiment, l'élévation du bâtiment, les aménagements intérieurs, raccordements aux différents réseaux.

L'implantation du bâtiment respecte les distances réglementaires liées aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 23/03/12, à savoir 10 mètres minimum des limites de propriété.

Les travaux étant réalisés entièrement sur un terrain privé, au sein d'une zone d'activités, n'occasionneront pas de gênes pour la circulation sur les infrastructures locales. Le trafic pendant la phase chantier est estimé en moyenne à 50 véhicules par jour.

3) La troisième phase correspond au transfert progressif de l'activité de l'ancien site de Champagné vers le nouveau site situé à Auvours (durée estimée à 12 mois).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de l'installation sera réalisée conformément à l'arrêté ministériel du 23/03/12 qui définit notamment les valeurs limites de rejet dans l'eau, l'air...

L'installation sera raccordée au réseau d'alimentation en eau potable de la zone.

Conformément au PLU, les eaux usées seront traitées par un système d'assainissement autonome (absence de réseau d'eaux usées) à savoir l'actuelle station d'épuration de LBC située à 700 mètres environ du site projeté.

Le projet n'engendrera donc pas de nouveau point de rejet d'eaux usées dans le milieu naturel dans la mesure où il est nécessaire de rappeler que le projet s'inscrit dans le cadre du transfert de l'activité du site de Champagné distante de 2 km environ.

De la même manière, le projet n'engendrera pas une augmentation sensible du trafic local puisqu'il reportera le trafic existant du site de Champagné vers le site futur à 2 km (Flux moyen journalier de 30 véhicules lourds et 160 véhicules légers).

Par ailleurs, l'accès à la zone est direct depuis les grands axes de circulation présents sur la zone et facilité par l'aménagement d'un giratoire sur la RD 314.

Enfin, en tant qu'établissement soumis à enregistrement au titre des ICPE, LBC sera tenu de réaliser des mesures, des contrôles sur les différents paramètres de fonctionnement afin de justifier du respect des prescriptions réglementaires.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Enregistrement au titre des ICPE.

Pour cela, un dossier d'enregistrement sera déposé en préfecture en parallèle du permis de construire.

Ce dossier est élaboré selon l'article R.512-43-3 et suivant du code de l'environnement.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités d'Auvours, plusieurs études ont été réalisées et les arrêtés correspondants obtenus :

- Arrêté de permis d'aménager avec étude d'impact (10 mars 2014, modificatif du 21 août 2014)
- Arrêté portant autorisation de réaliser et d'exploiter les installations, ouvrages, travaux et activités consécutifs à l'aménagement au titre de la loi sur l'eau (12 novembre 2014)
- Arrêté sur les compensations relatives à l'autorisation de défrichement (18 août 2014)
- Arrêté de destruction, perturbation d'espèces animales protégées dans le cadre de l'aménagement (5 décembre 2014).

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire et dossier d'enregistrement au titre des installations classées.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain :	- 49455 m <sup>2</sup> aménagés pour projet (sur 9,89 ha de la superficie disponible)
Superficie de plancher :	- 11524 m <sup>2</sup>
Surface voiries :	- 10710 m <sup>2</sup>
Surface espaces verts créés :	- 27221 m <sup>2</sup>
Hauteur maximale de la construction :	- 10 m (pour 20 m max PLU).
Superficie défrichée dans le cadre de l'autorisation de défrichement :	- A valider : de l'ordre de 4 ha (sur 8,36 ha autorisés)
Superficie boisement conservé :	- A valider : 8,36 ha - 4 ha = 4,36 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation  
Zone d'activités d'Auvours  
72 530 Yvré l'Evêque

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 0 ° 18 ' 05.5 " E Lat. 48 ° 00 ' 43.7 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Par l'aménageur :

> Défrichement de la zone projet conformément à l'autorisation de défrichement,

> Aménagement de la zone d'activités selon le permis d'aménager, le dossier de défrichement, le dossier loi sur l'eau et le dossier de dérogation des espèces obtenus

Par la collectivité :

> Aménagement d'un giratoire sur la RD314 afin de créer un accès adapté et sécurisé à la zone d'activités.

(Maître d'ouvrage : Le Mans Métropole - Maître d'oeuvre : conseil départemental de la Sarthe).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Une majorité du terrain est actuellement boisée (8,36 ha sur 9,89 ha), excepté le coin Est qui est en friche.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan local d'urbanisme d'Yvré l'Evêque,
- Date d'approbation : 28/04/11,
- Règlement du PLU : Zone 1AUz, zone destinée à accueillir principalement des activités commerciales, artisanales, industrielles, tertiaire ou de stockage.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit de la Sarthe identifie la voie ferrée (LGV Paris - le Mans) en catégorie 1, l'A28 en catégorie 2 et les RD 314 / 323 en catégorie 3. La partie Sud du terrain est concernée par la bande affectée par le bruit liée à la LGV, il n'y aura d'habitation dans cette zone ainsi que sur l'ensemble de la parcelle LBC.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPRI de l'Huisne. Le terrain est situé en dehors des zones inondables recensées dans ce PPRI.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est utile de rappeler que le projet s'inscrit dans le cadre du transfert de l'activité du site de Champagné distant de 2 km, lui-même classé en zone de répartition des eaux. Les consommations en eau respecteront les seuils définis dans l'arrêté ministériel du 23/03/12 relatif aux ICPE soumis à enregistrement sous la rubrique 2221 afin de maintenir un niveau d'hygiène suffisant et indispensable pour l'activité de LBC.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche, "la Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan" situé à 4 km à l'Est du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de prélèvement d'eau direct, installation raccordée au réseau d'alimentation de la zone d'activités (mise en place d'un disconnecteur).  Respect des consommations maximales fixées par l'arrêté ministériel du 23/03/12 relatif aux installations soumises à enregistrement au titre des ICPE sous la rubrique 2221.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les surfaces imperméabilisées (voiries, bâtiments) seront reliés par un réseau d'eau pluvial séparatif, connecté à un bassin tampon dimensionné conformément aux prescriptions du règlement de la zone, et raccordé en aval au réseau d'eaux pluviales de la zone d'Auvours. Suivant l'étude de sol de type AVP G2, il pourra être nécessaire de poser des drains superficiels périphériques ou en épi, abritant ainsi le bâti des eaux de ruissellements et nappes de surfaces.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le niveau altimétrique du projet, suivant les hypothèses de portance des couches géologiques rencontrées, doit permettre d'inscrire le niveau en minimisant les matériaux excédentaires. Toutefois, nous pouvons les dimensionner de l'ordre de 10000 à 15000 m3 (terre végétale et limon en partie).
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il sera nécessaire de prévoir au minimum un apport de matériaux identifiés comme hérisson d'empierrement constituant couche de forme pour recevoir sol des bâtiments et voiries. Nous utiliserons autant que possible les matériaux du site pour les mouvements de mise à niveau du projet.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude d'impact réalisée dans le cadre de l'aménagement de la zone a mis en évidence que la zone présente des sensibilités floristiques intrinsèques relativement faibles. En ce qui concerne la faune, les espèces observées sont pour la majorité, communes à très communes. Le défrichage de la zone boisée sera limité au strict besoin du projet, tout en respectant les mesures définies dans les différentes études menées dans le cadre de l'aménagement de la zone, à savoir : - Défrichage en période automnale et hivernale, - Présence d'un expert écologue afin de vérifier l'absence de chiroptères avant l'abattage des arbres.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est circonscrit à un périmètre de 9,89 ha (dont 8,36 ha de bois), au sein d'une zone d'activités qui engendre la consommation de 18 ha environ de terrains et de bois. Conformément à l'arrêté de défrichement/ reboisement, l'aménageur a reboisé à hauteur de 1,5 fois la superficie déboisée présente sur la zone, soit 12ha 55a 20ca pour 8ha 36a 80 ca, sachant que l'ensemble de la surface boisée de la zone d'activités ne sera pas défrichée. La zone boisée ne fait pas l'objet d'une exploitation forestière.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Secteur aléa faible à moyen pour le risque de retrait-gonflement d'argile => Bâtiment construit selon les recommandations de l'étude de sol. - Risque sismique 2 (bâtiment de catégorie 2 < 300 personnes) => Aucune exigence particulière au niveau du bâti sur le bâti.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiment agroalimentaire soumis à des règles d'hygiène strictes. Ensemble des équipements, rejets, ... contrôlés selon les prescriptions applicables à l'établissement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit : - Installations techniques (salle des machines froid, compresseur d'air, chaudière, ...) implantées dans des locaux fermés en maçonnerie parpaings assurant un bon écran acoustique - Implantation de la zone technique côté ligne LGV, à l'opposé de la ferme de la Moinerie et du Château d'Auvours, en retrait des limites de propriété - Conservation d'une grande bande boisée au Nord du terrain, NB : une partie du terrain est affectée par le bruit émis par les infrastructures (LGV paris - Le Mans, autoroute A28).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Odeurs : - Stockage des déchets organiques en chambre froide fermée avant enlèvement par entreprises spécialisées, - Prétraitement des effluents sur site dans un local fermé (dégrillage, dégraissage) puis traitement des eaux usées sur l'actuelle station d'épuration de LBC, située à 700m du projet (gestion confiée à la SAUR). Il est à rappeler que le projet d'implantation sur la zone d'Auvours a pour conséquence l'abandon de l'exploitation du site de Champagné. <u>Les impacts actuels de ce site en zone urbaine seront supprimés pour le</u>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>voisinage (principalement les nuisances sonores liées aux installations techniques et au trafic de poids lourds circulant en zone pavillonnaire).</u>
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage de l'installation sera adapté afin de minimiser les émissions lumineuses nocturnes (adaptation de la puissance de l'éclairage, limitation du temps d'éclairage, ...).</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet de l'installation de combustion (neuve) fonctionnant au gaz avec respect des valeurs limites de rejet qui lui seront applicables, l'installation sera équipée d'une cheminée dimensionnée selon la réglementation en vigueur afin d'assurer une bonne dispersion dans l'atmosphère des rejets. L'installation sera entretenue et contrôlée par le personnel de maintenance et une entreprise spécialisée. Des analyses des rejets seront réalisées périodiquement afin de s'assurer du respect des valeurs limites de rejet et du bon entretien de l'installation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux usées : Traitement des effluents sur l'actuelle station d'épuration de LBC avant rejet dans l'Huisne via le ruisseau le Guéribat sur 200 mètres (milieu récepteur identique à celui d'aujourd'hui). Respect des flux de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du site actuel en date du 08/04/08, modifié par arrêté du 28/02/14 pour être compatible avec le SAGE de l'Huisne (400 m3/j ; DCO 300 mg/L et 50 kg/j ; DBO5 100 mg/L et 15 kg/j ; MEST 100 mg/L et 15 kg/j ; NGL 30 mg/l et 30 kg/j ; Pt 2 mg/l en moyenne annuelle et 0,5 à 8 kg/j). Eaux pluviales : Aménagement d'un bassin d'orage dimensionné pour une pluie d'occurrence centennale et un débit de fuite de 1 l/s/ha conformément au dossier d'autorisation loi sur l'eau de la zone d'activités avant rejet dans la noue de la zone d'activités puis le ruisseau le Gué aux Oies.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Production d'effluents : voir ci-avant. - Production de déchets non dangereux : huiles/lubrifiants de maintenance (130205) stockées en contenants spécifiques sur rétentions, tissus animaux issus de l'activité de découpe de carcasses (tissus et os 020202) stockés dans contenants et réfrigérés, graisses de flottaison récupérés en pré-traitement (020201). Les enlèvements sont organisés régulièrement auprès de prestataires agréés. - Production de déchets dangereux (&lt;10 tonnes/an) : bidons rincés de solutions de nettoyage (150110), déchets simples de laboratoire (160506) ou bactériologiques (180202) stockés dans locaux spécifiques au laboratoire. Les enlèvements sont organisés régulièrement auprès de prestataires agréés de manière à limiter les stocks et les risques associés.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui            Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet, réalisé sur la zone d'activités d'Auvours, respecte l'ensemble des dispositions applicables à cette zone au niveau urbanisme et au niveau des différentes études menées préalablement à l'aménagement de la zone.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui            Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire pour deux raisons principales :

- Le projet de construction d'une nouvelle usine exploitée par LUISSIER BORDEAU CHESNEL est prévu sur la zone d'activités d'Auvours, commune de Yvré L'Evêque, qui a déjà fait l'objet de plusieurs études environnementales et étude d'impact complètes ayant abouti aux autorisations précitées avec un certain nombre de prescriptions pour l'environnement : permis d'aménager, autorisation de défrichement / reboisement, autorisation au titre de la loi sur l'eau, dérogation Espèces Protégées,
- L'installation sera construite et exploitée conformément à l'arrêté du 23/03/12 relatif aux installations classées soumises à enregistrement sous la rubrique 2221. A ce titre, la gestion des eaux usées et pluviales a déjà fait l'objet d'échanges préalables avec la DDPP de la Sarthe.

Par ailleurs, la zone est de faible sensibilité s'agissant de l'environnement bâti, très diffus dans ce secteur : on recense une ferme en limite de propriété Nord-Ouest du terrain (et à 200 mètres du bâtiment projeté), le château d'Auvours (non classé) à environ 100 mètres (et à 200 mètres du bâtiment projeté), les autres habitations étant situées à plus de 300 mètres dans un secteur caractérisé par la présence d'infrastructures de transports importantes.

L'aménagement de cette zone (tel qu'il résulte notamment du règlement de zone) intègre un certain nombre de prescriptions permettant l'intégration du projet dans son environnement naturel. Il est notamment prévu la mise en place d'une haie plantée d'arbres de hautes tiges en bordure de la ferme de la Moinerie afin de constituer un masque mais également une continuité avec le massif boisé préservé au delà de la zone d'activités.

Enfin, le projet de LBC prévoit le maintien d'une grande partie des espaces boisés (cf. plans annexés).

